

Ici et ailleurs

Nominations

Mme **France Vilain** est nommée membre du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse en remplacement de Mme **Najat Mohdad** à partir du 23 octobre 2009.

Mme **E. Fumal** présidente de chambre et juge d'appel de la jeunesse à la cour d'appel de Liège, est admise à la retraite à sa demande à dater du 31 août 2010.

M. **S. Oplinus** est renouvelé aux fonctions de juge d'appel de la jeunesse à la cour d'appel de Gand pour un terme de cinq ans prenant cours le 1^{er} septembre 2010.

Sont prolongés comme juge de la jeunesse : M. **A. De Troyer** à Termonde pour cinq ans, Mme **G. Bourgois** à Bruges, Mmes **S. Van Steenwinkel**, **E. Lipschütz** et **G. Franssens** à Anvers pour deux ans.

Adoption : renouvellement du conseil sup

Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'adoption : 1^o comme délégués de la ou des fédérations représentatives des organismes d'adoption : Jean-Michel Charlier; Françoise Pastor-Debouille; Mme Sabrina Martin; 2^o comme experts dans le domaine de l'adoption : Pierre Rans; Géraldine Mathieu; Françoise Hallet; Danièle

Delatte-Gevaert (désignée présidente); 3^o comme délégué des adoptants : M. Baudouin Massart (désigné vice-président); 4^o comme délégué des adoptés : M. Tanguy Sanghoon Verraes; 5^o comme délégué du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse : M. Christian Pringels; 6^o comme délégué des conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse : M. Denis Duculot. (AGCF 30 juin 2010 ; M.B. 24/08/10).

La mendicité infantile préoccupante ...

Le député **André du Bus** (cdH) a interrogé le 7 juillet la ministre de l'Aide à la jeunesse sur la problématique de la mendicité des enfants qualifiée de préoccupante : non-scolarisation, insécurité, froid, chaleur, précarité... Objectif : savoir s'il existe une politique efficace et coordonnée de lutte contre la mendicité s'appuyant sur des structures de prise en charge sociale réunissant l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents. Selon lui, la question de la mendicité à laquelle sont associés des mineurs peut être analysée sous des aspects différents : lutte contre la traite des êtres humains, de protection des droits de l'enfant, assistance à mineur en danger ou en difficulté.

... et lutte peu coordonnée, donc ...

À la suite de la réponse de la ministre précisant qu'il n'existe actuellement pas encore de politique coordonnée et transversale de prise en charge sociale de la mendicité infantile, le groupe cdH estime qu'il est crucial de pouvoir disposer d'un système de prise en charge qui garantisse le respect des droits fondamentaux de ces enfants dont une première concrétisation serait la mise en place rapide d'une plate-forme de concertation et de coordination des acteurs et des initiatives déjà existantes.

... pas efficace !

La question de l'efficacité des politiques risque d'amener des réponses très variables. Pour les forces de l'ordre (surtout celles qui sévissent à la gare du Midi), elle se retraduirait pas le maintien en prison le plus longtemps possible de ces parents ignobles (mais ils sont contrecarrés par la Cour d'appel de Bruxelles qui considère qu'il ne convient pas d'enfermer une mère mendicante). Pour l'Office des étrangers, par le renvoi de tous ces indésirables. Pour la ministre de l'Aide à la jeunesse, l'efficacité serait d'essayer de limiter les dégâts causés par les politiques discriminatoires d'accès au territoire et d'accès à l'aide sociale.

C'est tout de la faute des parents

Parmi les déclarations matamoresques de la Sarkozie cet été, pointons l'idée d'instaurer la responsabilité pénale des parents qui n'auront pas su faire respecter les obligations auxquelles leurs enfants condamnés auront été soumis. Onkelinx avait bien fait voter quelque chose de similaire en Belgique (suivant d'ailleurs des propositions françaises !). La différence : Sarkozy, lui, c'est la droite totalement décomplexée (qu'il dit).

Réflexions littéraires

Tiens, vous ne trouvez pas que le terme «matamoresque» convient particulièrement bien au personnage ? «*Matamore n'est qu'un bouffon dont le sujet de prédilection est l'exploit, qu'il soit amoureux ou guerrier (...). «Quand je veux, j'épouvante, et quand je veux je charme; Et selon qu'il me plaît, je remplis tour à tour. Les hommes de terreur, et les femmes d'amour.» (Corneille, «L'illusion comique», acte II, scène 2, vers 258-260). Puéril, bien sûr, ce «quand je veux» qui suppose que le réel obéit à Matamore. Aussi Matamore n'est-il un héros qu'en paroles. Comme un enfant, il joue au héros et, comme un enfant, se nourrit de mots. Puérile aussi cette vanité qui laisse son valet, Clindor, le*

flatter : «O Dieux ! en un moment que tout est possible ! Je vous vois aussi beau que vous étiez terrible, Et ne crois point d'objet si ferme en sa rigueur Qu'il puisse constamment vous refuser son cœur». (vers 253-256). À ces mots, le bouffon ne se sent plus de joie et disserte illico sur ses nombreux exploits» (source : Blog Littéraire de Patrice Houzeau; <http://290364.canalblog.com/archives/2007/01/15/3694105.html>).

Environnement protectif ...

La section palestinienne de l'ONG «*Défense des enfants - International*» (DEI) organise une conférence internationale les 10 et 11 novembre 2010 à Bethléem intitulée : «*Environnement protectif - Participation active*». Le but est d'interroger le thème de la participation des enfants (un des principes clé de la Convention internationale des droits de l'enfant) en parlant de l'idée qu'il est possible pour des enfants de jouer un rôle actif pour résoudre les problèmes de la communauté si celle-ci croit en leur capacités et potentiels et trouve des es-

paces permettant aux enfants d'exprimer leurs préoccupations et de changer leur réalité. Il ne s'agit pas de faire un choix entre une participation active ou un environnement protectif. L'environnement protectif doit garantir la participation, laquelle doit permettre d'améliorer l'environnement protectif.

...Participation active

Le moins qu'on puisse dire est que les enfants palestiniens ont joué un rôle actif dans le conflit entre Israël et la Palestine (pensons à l'*intifada*). Ils n'ont pour autant pas été pris en considération dans les pourparlers de paix. Paradoxalement, dans nombre de pays, des enfants de moins de 18 ans participent aux hostilités, mais ne sont pas autorisés à participer à la vie politique de leurs communautés en votant lors d'élections. La protection des enfants est typiquement un sujet d'adultes qui sont intéressés par garantir la sécurité des enfants, lesquels sont à leur tour considérés comme un groupe en besoin de protection, pas comme des acteurs sociaux. Vaste débat. Plus d'infos : www.dci-pal.org

Agenda

Prévention des risques liés aux usages de drogues et assuétudes

Prospective Jeunesse asbl propose une formation «**Outils pédagogiques**» pour découvrir et analyser différents outils disponibles en Communauté française en matière de prévention des risques liés aux usages de drogues et assuétudes. Les mercredis 20 et 27 octobre de 9h à 13h ainsi qu'une formation «**Projets de prévention**» pour vous aider à l'élaboration et à la mise en place d'un projet de prévention des assuétudes. Les lundi 25 octobre et vendredi 26 novembre de 9h à 13h.

Prix : 50 euros la formation.

Lieu : 144 Chaussée d'Ixelles B-1050.

Rens. : 02 512 17 66 ; <http://www.prospective-jeunesse.be/-Formation-de-base->

Les bécicles de JiJi

Accent vicieux

Qu'a dû penser le nouvel archevêque en lisant de la main d'un ministre CDH, dans le *Moniteur* du 17 juin, qu'«*il est permis de pécher dans le lit de l'Amblève*» ? Sûrement «*Mais qui est cette Amblève* ?».

Allons, allons, Benoît Lutgen a bien orthographié «*pécher*». Toutefois, fallait-il vraiment préciser que cela ne peut se faire que dans le lit de la rivière ? Ou les poissons volants restent-ils protégés ?

C'est dur de se faire reconnaître

Pour les malcomprenants, le *Moniteur* du 22 juin publie un arrêté du gouvernement de la Communauté française daté du 18 mars 2010 et «*portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale de Jette et abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 avril 2005 portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale de Jette (et ?) abrogeant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30 juin 1998 portant reconnaissance de la bibliothèque locale de Jette*». Oui, Fadila, «*ça en jette*».

Tongres, nid de jeunes délinquants ?

Hélas, je m'étais réjoui trop vite (*J.D.J.*, n° 295, p. 47). Le ministre fédéral de la Justice persiste (*Moniteur*, 1^{er} juillet) avec un arrêté du 29 juin 2010 «*modifiant l'arrêté ministériel du 12 novembre 2009 portant l'organisation du centre fédéral fermé pour mineurs ayant*

commis un fait qualifié infraction à Tongres».

Il est vrai que dans l'administration, l'intitulé le plus absurde se répétera à l'infini, d'amendement en modification, tant que le texte restera en vigueur. Comme si quelqu'un allait se plaindre s'il y avait correction subreptice : «*... portant organisation à Tongres du centre fédéral fermé...*».

Développements inattendus

Grâce au ministre fédéral de la Justice (quel dynamisme !) est enfin fixée (arrêté du 14 juin 2010, *Moniteur* du 23 juin) «*la rétribution des personnes qui contribuent à la formation et au développement des membres du personnel de la Sûreté de l'État*».

Pour 10 euros de l'heure, il ne s'agit pas de ce que vous pensez, ramassis d'obsédé(e)s. Mais peut-être de microfilms ultra-sensibles ? Ou d'assouplissement de contre-espions restés trop longtemps recroquevillés dans une caisse, comme *La valise*, ce vieux nanar de Georges Lautner ?

Carrefours encombrés

Depuis celle de la sécurité sociale (loi du 15 janvier 1990), on a vu proliférer les Banques-Carrefours de toutes sortes de choses. Et voici l'apogée inévitable comme un bouchon à Jezus-Eik : le *Moniteur* du 28 juin publie la loi du 19 mai 2010 «*portant création de la Banque-Carrefour des véhicules*»...